



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 18 décembre 2023**

Procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi 18 décembre 2023 à 19h00, au bureau d'Arrondissement Des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

**PRÉSENCES :**

Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-Président
Gemma Drouin	Secrétaire
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice
Pierre-Marc Doucet	Administrateur
André Garon	Administrateur
Hélène Langlois	Administratrice

**ABSENCES :**

Mahamadou Sissoko	Trésorier
-------------------	-----------

**INVITÉ(E)S :**

Aucun.

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Dubéger
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec

Trois citoyens(nes) assistent à l'assemblée.

**Il y a quorum.**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de la conseillère municipale
4. Période de questions ou commentaires des citoyens
  
5. Enjeux de quartier
  - 5.1 Communauto – Suivi (Pierre-Marc)
  - 5.2 Reconduction du programme de subvention (Jean-Noël)
  - 5.3 Stationnement sur la rue Mgr-Plessis – suivi (Pierre-Marc)
  - 5.4 Abribus – suivi (Pierre-Marc)
  - 5.5 Demande en aménagement par CQV (Jean-Noël)
  - 5.6 Discussions sur les demandes de lettre d'appui par courriel et le tramway (tous).
  
6. Comités
  - 6.1 Table de concertation Vélo (Jean-Noël)
  - 6.2 Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole)
  - 6.3 Conseils d'établissement scolaires (Nicole)
  - 6.4 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)
  - 6.5 Projet Aînés (Jacynthe)
  - 6.6 Projet Sécurité routière 2023 et **demande pour 2024** (Nicole et Jean-Noël)
  - 6.7 Vanier 2040 (Nicole)
  - 6.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO, PMD, NL)
  - 6.9 Verdissement (Pierre-Marc et André)
  - 6.10 Logement (Hélène et André)
  - 6.11 Comité sur les noms de rue (Pierre-Marc, Hélène et Nicole)
  
7. Fonctionnement
  - 7.1 Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2023
  - 7.2 Paiement des services de secrétariat
  - 7.3 Suivis des demandes auprès de la ville
    - 7.3.1 23-CA-056 – Réunions en mode hybride
    - 7.3.2 23-CA-057 – Demande d'une présentation partielle du PPU Hamel/Laurentien
  
8. Varia
  
9. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée

Nicole Laveau remercie de leur présence les citoyens dans la salle.

Mme Laveau souligne qu'une réunion spéciale du CQV portant sur les logements sociaux aura lieu le mardi, 23 janvier 2023, à 19 h 30. La Ville fera une présentation à ce sujet. Elle portera sur le programme existant et le plan d'action accéléré en habitation.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Nicole Laveau effectue une correction au point 7.1 – Adoption du procès-verbal. La date est modifiée pour le 20 novembre 2023.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3. Période de la conseillère municipale

**Communauto :** En collaboration avec Pierre-Marc Doucet, Mme Alicia Despins a fait une démarche du côté de la Ville. Le 16 janvier 2024, une rencontre est prévue avec Communauto pour obtenir des espaces de stationnement. Cette rencontre fait suite à la résolution no 23-CA-053 et aux démarches de M. Pierre-Marc Doucet.

**Projet de la Ruche – « Les Flots tranquilles » sur Bourdages :** Mme Alicia Despins mentionne qu'il s'agit d'un projet de logements sociaux. Une demande a été déposée à la Société d'Habitation Québec (SHQ) dans le cadre du (PHAQ). Deux projets ont été retenus par le ministère, mais « Les Flots tranquilles » n'a pas été retenu. Les projets retenus sont les suivants :

- La Champenoise – Phase 3.
- Les Habitations Loretteville.

Mme Laveau demande combien de fois par année la Ville se porte-t-elle acquéreur de terrains. Mme Despins précise que la Ville se porte acquéreur régulièrement. La Ville a toujours joué un rôle de facilitateur pour la vente des terrains.

André Garon demande qui deviendra propriétaire de ces projets. Mme Despins précise que, dans les cas de logements sociaux, ce sont des coopératives qui en font la demande.

Gemma Drouin demande si le terrain est inclus dans la demande de financement. Mme Despins est affirmative. Il s'agit de projets financés en totalité par des fonds publics.

Lors de la réunion de la Table de quartier, Mme Laveau a noté que le projet « Les Flots tranquilles » nécessitera des fonds de l'ordre de 20 à 22 M\$.

André Garon fait remarquer qu'il est étrange et dérangeant que les projets ne respectent pas les règlements de zonage.

Un citoyen demande si la Ville a donné son appui en termes d'aide financière. Mme Despins mentionne que la demande a été déposée à la Société d'Habitation Québec. La Ville appuie tous les projets de logements sociaux. La réunion du 23 janvier 2023 permettra d'apporter des réponses aux questions. La Ville est mandataire pour l'Office municipal d'habitation du Québec (OMHQ).

Un citoyen demande comment la Ville choisit les endroits sur le territoire qui peuvent accueillir des logements sociaux. Mme Despins mentionne qu'au niveau de la stratégie pour la Ville, le Gouvernement provincial dispose d'une enveloppe très dédiée; il y aura plus de demandeurs que de réponses positives. Les promoteurs qui respectent les critères du programme seront encouragés. En revanche, le ministère de l'Habitation vérifiera-t-il si la réglementation sur le zonage sera respectée?

Mme Despins mentionne que la Ville possède les outils pour faire respecter la réglementation concernant le zonage.

Mme Alexandra Mauger explique que la Ville effectue toujours des consultations sur les changements au zonage.

Mme Laveau demande si la présentation sera répétée? Mme Mauger mentionne qu'elle ignore s'il y aura des présentations pour d'autres conseils de quartier à d'autres moments, à la suite de celle du 23 janvier 2023.

Mme Despins mentionne que l'annonce faite par le gouvernement provincial dans le cadre du PAHQ prévue est de 1,000 logements, 14 projets, ce qui représente 650 millions de dollars pour tout le Québec.

André Garon précise aux administrateurs qu'une préparation est nécessaire pour cette réunion avec une série de questions sur le projet et le programme. Mme Mauger suggère de lui faire parvenir les questions.

#### **4. Période de questions ou commentaires des citoyens**

Un citoyen mentionne que le dépôt du budget de la Ville a été fait cette semaine. Sur le site Internet, on retrouve le plan triennal d'immobilisations, mais on mentionne seulement les grands projets. Lorsqu'on veut savoir si le terrain de baseball sera rénové, il est impossible de le savoir. Le plan décennal (sur 10 ans) ne donne que les grandes lignes.

**Mme Despins fera une vérification à ce sujet. A SUIVRE.**

Un citoyen mentionne qu'on parle de fermer la caserne de pompiers à Limoilou pour l'envoyer vers Beauport. Aucune information n'est disponible à ce sujet.

## 5. Enjeux de quartier

### 5.1 – Communauto – Suivi

À la suite de la résolution no 23-CA-053, Pierre-Marc Doucet a fait une démarche auprès des représentants de Communauto et il mentionne qu'il y a de l'intérêt pour Vanier dans leur plan de développement pour le secteur Bourdages, au bureau de l'arrondissement et à Fleur-de-Lys. Les véhicules seront à l'essence, donc aucun besoin de bornes de recharge.

M. Doucet a également rejoint le CHSLD Christ-Roi, qui a communiqué avec Communauto. Il y a un intérêt dans les deux parties. Pour la zone « Flex », il y a un intérêt pour l'étendre dans le Vieux-Vanier.

Communauto prendra sa décision pour le nombre de véhicules en 2024. Des réflexions sont en cours concernant l'augmentation des véhicules. Il n'est pas envisagé d'augmenter le nombre de véhicules aux stations. Il y aura un véhicule par station.

### 5.2 – Reconduction du programme de subvention SSR.

Jean-Noël Ouisse fait le suivi concernant la résolution qui a été divisée en deux parties. M. Ouisse en fait la lecture.

#### **23-CA-061 - DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME DE MOBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT que le [programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec](#) arrive à sa fin;

CONSIDÉRANT que le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT certaines lacunes en aménagement urbain, la sensibilisation à la sécurité routière est toujours nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville de Québec;

CONSIDÉRANT que, les actions doivent être encouragées et facilitées par la Ville de Québec; les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole, ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier sont parfois nécessaires

CONSIDÉRANT que l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont nécessaires afin de faire diminuer les risques d'accidents;

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE, SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec :

- DE RECONDUIRE pour une autre période de 4 années le programme de mobilisations à la sécurité routière de la Ville de Québec;
- D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5000.00 \$ par année et par organisme;
- DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;
- D'ÊTRE plus à l'écoute des conseils de quartier, lorsque ces derniers identifient des secteurs problématiques, afin d'accélérer les processus d'aménagement concernant la mobilité et la sécurité routière tel que la création de nouveaux passages piétons;
- DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaire à celle du Conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse) et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

**ADOPTÉ**

### 5.3 – Stationnement sur la rue Monseigneur-Plessis - Suivi

Gemma Drouin fait la lecture de la résolution.

#### **23-CA-062 - DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LE MANQUE D'ESPACES DE STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR MONSEIGNEUR-PLESSIS ET ISABELLE-AUBERT**

CONSIDÉRANT les problèmes de stationnement vécus l'été 2023 durant la réfection d'une partie de Mgr-Plessis;

CONSIDÉRANT la diminution significative des places de stationnements sur la rue Monseigneur-Plessis, à la suite de son réaménagement;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'employés de l'IRD PQ stationnent sur la rue Mgr-Plessis, afin d'éviter de payer des frais de stationnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidents du complexe Le Pivot (environ 400 logements) stationnent sur Mgr-Plessis, soit pour éviter des frais de stationnement, soit parce qu'ils ne peuvent louer qu'une place de stationnement, alors qu'ils ont deux voitures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a permis au Groupe O'Drey (80 logements) de ne pas avoir de stationnement pour une majorité de ses employés, et que ceux-ci doivent se stationner sur rue;

CONSIDÉRANT que des projets résidentiels sont en développement ou déjà réalisés dans le secteur Mgr-Plessis (ex : ancien CNESST avec 207 logements et le Charlie avec 90 logements);

CONSIDÉRANT qu'il existe encore deux terrains vacants qui seront éventuellement construits

CONSIDÉRANT que le déneigement de la rue occasionnera aussi une demande en stationnement en site propre;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces immeubles ont un coefficient autorisé de cases de stationnement inférieur à 1;

CONSIDÉRANT qu'aucune solution de remplacement n'a été avancée par la Ville pour répondre à la perte d'espaces de stationnement sur la rue Mgr-Plessis pour les 75 espaces de stationnement retirés;

SUR UNE PROPOSITION DE GEMMA DROUIN, DÛMENT SECONDÉE PAR JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE CONSEIL DE QUARTIER demande à la Ville de Québec de trouver des solutions et ce, rapidement, pour pallier le manque d'espaces de stationnement créé par le réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis,

- soit en révisant ses décisions sur la diminution drastique prévue de cases de stationnement sur la rue Monseigneur-Plessis;
- soit en prenant arrangement avec des propriétaires de terrains avoisinants, afin que des espaces de stationnement soient disponibles pour les résidents du secteur Monseigneur-Plessis et Isabelle-Aubert;
- ou toute autre solution.

#### **ADOPTÉ**

Présentement, il n'y a pas un stationnement par logement, mais bien un ratio de 0.75 à 0.50. Un nombre de 70 à 75 stationnements est et sera enlevé par la Ville. Gemma Drouin mentionne que présentement, il n'y a plus de possibilités de recevoir des visiteurs parce qu'il n'y a plus de place de stationnement disponibles.

Pour les travailleurs qui fournissent des soins médicaux à domicile, Raynald Pelletier mentionne que ces travailleurs hésitent maintenant à travailler pour le Groupe O'Drey, car ils n'ont pas les facilités d'avoir un stationnement.

Bien que des résidents de l'édifice O'Drey reçoivent majoritairement leur revenu de l'assistance sociale, Mme Drouin mentionne qu'il est faux de dire que ces résidents n'ont pas de voiture. Cela cause un préjudice. Mme Drouin précise qu'elle comprend que le groupe O'Drey effectue des démarches en ce sens.

André Garon précise que la Ville a l'intention de diminuer la limite de stationnement à 90 minutes sur la rue Monseigneur-Plessis et la rue Bourdages connaîtra des débordements.

Mme Despins mentionne que plusieurs réponses seront apportées dans la présentation du 23 janvier 2023.

Mme Laveau demande pourquoi la Ville est totalement contre les vignettes pour donner une priorité aux résidents. Mme Despins mentionne que cette solution n'a pas été préconisée par les résidents.

Mme Laveau mentionne que le problème est maintenant dans les mains de la Ville. S'il n'y a pas de solutions à l'avantage des résidents, ces derniers vont fuir cette zone. C'est un des plus beaux coins de Vanier et qui rapporte le plus de taxes. La valeur des propriétés s'en trouvera diminuée.

Des discussions se poursuivent entre les administrateurs à ce sujet.

Gemma Drouin s'est rendue sur le site du projet de la CNESST. Le bâtiment est très laid et demande pourquoi la Ville l'accepte. Mme Despins mentionne qu'il s'agit d'un édifice patrimonial, tout comme le magasin Sears. La Ville a le pouvoir de déclarer un édifice patrimonial, mais cela peut être très discutable.

Mme Alicia Despins mentionne que le site est composé de remblaiement et aucune construction neuve n'est possible. L'enveloppe du bâtiment est préservée et il faut l'alléger.

Un citoyen mentionne que lorsque la CSST a construit ce bâtiment, il était question de récupérer des employés, mais on s'est rendu compte que les piliers, qui soutenaient l'édifice, étaient pourris. Il fallait soit reconstruire ailleurs ou démolir le bâtiment pour reconstruire. Lorsque le terrain a été vendu, un promoteur privé voulait en faire des bureaux, en gardant le même gabarit.

#### 5.4 – Abribus – Suivi

Pierre-Marc Doucet mentionne que ce dossier a connu des développements. À la suite de la résolution no 23-CA-054, la demande a été refusée compte tenu que ces arrêts n'étaient pas assez achalandés. Dans la foulée d'un reportage, le RTC va réinstaller quatre abribus. Celles-ci manquent un peu d'esthétisme, mais leur accès est universel. On ignore, pour le moment, si cette réinstallation sera temporaire ou permanente. Le dossier sera réévalué au printemps. M. Doucet a rejoint le 311 pour connaître les critères pour l'installation d'abribus. **A SUIVRE.**

M. Doucet mentionne qu'il est important qu'il y ait des abribus et il faudrait joindre le RTC afin de poser des questions. Il serait légitime d'avoir des abribus à certains arrêts. Il mentionne également que la situation sur le boulevard Wilfrid-Hamel est problématique. La carte OPUS fournit des statistiques sur les endroits où les gens montent dans les bus.

Ce dossier est à suivre à la prochaine assemblée ordinaire en janvier 2024.

#### 5.5 – Demande en aménagement par CQV

Jean-Noël Ouisse fait la lecture de la résolution.

#### **23-CA-063 - DEMANDE DE PARTICIPATION ACTIVE DU CONSEIL DE QUARTIER AUX AMÉNAGEMENTS EN LIEN AVEC LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT que le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur les individus et dans le temps;

CONSIDÉRANT que dans certains quartiers, des besoins en aménagement urbain (aussi bien éphémères que permanents) sont nécessaires;



CONSIDÉRANT qu'étant donné que les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement dans le but d'aider au processus de créations des aménagements urbains en lien avec la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole, ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que des associations avec d'autres conseils de quartier sont nécessaires, les actions doivent être encouragées et facilitées par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années du programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT qu'encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont nécessaires afin de faire diminuer les risques d'accidents;

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE, SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec:

- D'ÊTRE plus à l'écoute des conseils de quartier, lorsque ces derniers identifient des secteurs problématiques, afin d'accélérer les processus d'aménagement concernant la mobilité et la sécurité routière tel que la création de nouveaux passages piétons;
- D'ÉLARGIR la portée d'action des conseils de quartier, pour leur permettre de participer plus activement aux différentes phases du processus d'aménagement;
- DE S'OUVRIER aux différents types d'aménagement permettant de réduire la vitesse tel que le marquage au sol (passage piéton avec illusion en 3 dimensions), les dos d'âne, les carrefours giratoires et autres moyens.

Adopté.

Nicole Laveau mentionne que la Ville veut faire davantage de prévention, mais il ne faut pas attendre qu'un problème se produise pour réagir.

#### 5.6 – Discussion sur les demandes de lettre d'appui par courriel et le tramway (tous).

Mme Laveau mentionne que ce sujet a fait l'objet de longues discussions sur la lettre d'appui pour le tramway et le Conseil de quartier n'a pas appuyé cette lettre. Pour les prochaines demandes d'appui de lettres, elle désire savoir comment les administrateurs veulent les appuyer avant qu'elle prenne action. Comment fait-on pour appuyer une lettre advenant que les délais soient très courts? Est-ce que l'appui pourrait se faire par courriel?

Les administrateurs échangent leur point de vue à ce sujet.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'une résolution portant sur certains sujets doit être adoptée en réunion publique. Le Conseil de quartier peut prendre des décisions sur des enjeux de société et se prononcer dans le cadre des enjeux de quartier. La décision doit se prendre d'une manière publique. Une assemblée publique permet aux citoyens de poser des questions et d'éclairer les gens.

## 6. Comités

### 6.1 – Table de concertation Vélo

Jean-Noël Ouisse et Pierre-Marc Doucet figureront sur la liste d'envoi; Nicole Laveau agira comme substitut.

Bordures pardonnables : Il est question d'avoir davantage de bordures pardonnables le long des pistes cyclables, mais celles-ci est en opposition avec le désir des personnes mal-voyantes pour des bordures franches. Il est permis pour les vélos de rouler sur les trottoirs en cas de situation dangereuse, car les cyclistes doivent se sentir en sécurité. Jean-Noël Ouisse précise qu'il faut qu'il y ait un respect mutuel. Il y a des piétons sur la piste cyclable. Il est important de savoir « vivre ensemble ».

Piste cyclable sur Ch. Sainte-Foy : Cette piste cyclable est en évolution par la Ville et des aspects seront ajustés dans le temps, à la suite des commentaires reçus. Les bollards seront conservés cet hiver et la Ville fera l'expérience du déneigement. Cette piste est très achalandée et le nombre de cyclistes qui l'utilisent a explosé.

Piste cyclable sur Dalhousie : Il y a une forte augmentation d'achalandage sur cette piste. Une baisse de la vitesse et du nombre de voitures a été constatée par la Ville.

Présentation de la mobilité active par arrondissements : Pour la rue Saint-Vallier, la Ville n'a pas suivi les recommandations de la Table de concertation Vélo et la piste cyclable sera à sens unique. Les travaux se feront entre le Boul. Charest et la rue Marie-de-l'Incarnation, d'est en ouest.

Déneigement des pistes cyclables : La situation s'améliore. Certaines pistes pourraient devenir quatre-saisons. La priorité est mise sur le déneigement des trottoirs puis les pistes cyclables.

Mois du Vélo : Les activités commencent à se préparer pour le printemps 2024, avec Accès transports viables (ATV). Le Conseil de quartier de Vanier devra tenir une discussion à cet effet. ATV désire faire des activités en banlieue pour rejoindre les résidents. A SUIVRE.

### 6.2 – Table de mobilité des quartiers centraux

Aucune rencontre n'est prévue jusqu'à présent.

### 6.3- Conseils d'établissement scolaires

Mme Laveau a produit une demande pour la présentation sur les angles morts pour l'école Notre-Dame-du-Canada pour obtenir une subvention, avec l'accord de la directrice.

### 6.4- Projet de parc sur le stationnement de Christ-Roi

Jacynthe Fortin mentionne que les travaux devaient commencer en novembre, mais l'hiver s'est rapidement installé. Les cônes ont été posés et le permis a été délivré. Le périmètre a été délimité.

### 6.5 – Projet Aînés

Un montant de 4,500.00 \$ a été versé par la Ville de Québec. À la suite de la réduction du montant souhaité auprès de Mario Asselin et au refus total de la part de Desjardins, le comité soumet une nouvelle demande d'Initiative pour l'année 2024.

### **23-CA-064 - Demande de financement auprès de la Ville de Québec dans le cadre d'un projet d'initiative – Carte mémoire des aînés dans Vanier**

Considérant que notre demande de financement auprès de Desjardins au montant de 5,000\$, nous a été refusée pour cause environnementale, c.a.d. que notre document est produit sur support papier recyclé à 30% et non à 100% (notre fournisseur ne recommande pas un papier recyclé 100% parce celui-ci ne supporte pas d'être plié et replié à quelques reprises) et considérant que le format numérique ne convient pas pour des personnes âgées.

Considérant que notre député, Mario Asselin, nous a octroyé un montant de \$1500, alors que notre demande auprès de lui était de \$2500.

Considérant que d'autres sources de financement ont été examinées mais que les critères de délai ou d'admissibilité nous sont défavorables.

Considérant que le tirage élevé de notre document, visant la population résidentielle du quartier, est justifié pour être certain de rejoindre la totalité de toutes les personnes âgées du quartier de Vanier.

Considérant que la particularité du projet est de rejoindre de façon spécifique chaque personne âgée de notre quartier et qu'il n'est pas possible de savoir leurs adresses précises.

Considérant que notre forme de distribution élargie générera un effet multiplicateur en rejoignant un nombre de personnes non prévues tout en étant susceptibles d'être intéressées par le contenu de notre Carte-Mémoire pour les aînés de Vanier.

Considérant que plusieurs intervenants communautaires du quartier, déjà informés de notre projet, sont en attente de notre document pour en faire la promotion auprès de leur clientèle.

Considérant que ce style de projet pourra devenir une source d'inspiration pour d'autres organisations.

Considérant qu'une phase 2 du projet est prévue pour rencontrer des personnes âgées dans leurs milieux de vie collectifs afin de les valoriser et d'échanger sur leur capacité citoyenne.

SUR UNE PROPOSITION DE GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande une demande de financement supplémentaire auprès de la Ville de Québec pour le **montant maximum autorisé de 5500\$** dans le cadre d'un Projet d'initiative, pour le projet « Carte mémoire des aînés dans Vanier ». Les informations détaillées modifiées sont fournies en pièces jointes.

### **ADOPTÉ**

La demande sera faite à nouveau à la Ville avec des informations complémentaires.

#### 6.6 – Projet de sécurité routière pour 2023 et demande pour 2024.

Aucun développement n'est survenu concernant le projet sur les angles morts. **A SUIVRE.**

#### 6.7 – Vanier 2040

Une rencontre a eu lieu le 5 décembre 2023 et des réflexions ont progressé sur le sujet du logement. Le Conseil de quartier attend la présentation de la Ville pour avancer sur ce sujet. **À SUIVRE.**

#### 6.8 - Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier.

Lors de la prochaine réunion le 11 janvier 2024, Accès transport viable fera une présentation sur les sites accidentogènes dans Vanier ainsi que sur le sondage Origine-Destination.

Pierre-Marc Doucet fera une présentation de rafraîchissement sur le plan particulier d'urbanisme (PPU) Hamel-Laurentien, sur les modules de la mobilité et du bâti.

#### 6.9 – Verdissement

Une présentation aura lieu le 10 janvier 2024, à 19 h 00. Cette activité a été annulée.

#### 6.10 – Logements

Le Conseil de quartier attend la présentation de la Ville du 23 janvier pour poursuivre sur ce sujet.

#### 6.11 – Comité sur le nom des rues

Aucun développement.

## **7. Fonctionnement**

### **7.1 - Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2023**

#### **23-CA-065**

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 20 novembre 2023, tel que modifié.

#### ***ADOPTÉ***

### **7.2 – Paiement des services de secrétariat**

#### **23-CA-066**

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGOIS ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de \$95.00 à Renée Poulin pour l'assemblée régulière du 18 décembre 2023,

#### ***ADOPTÉ***

### **7.3 - Suivi des demandes à la Ville**

Résolution 23-CA-056 – Réunions en mode hybride : Prochainement, la Ville présentera aux conseils de quartier des modifications au règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier.

Résolution 23-CA-057 – Demande d'une présentation partielle du PPU Hamel-Laurentien : Par souci d'égalité, la Ville n'accepte pas cette demande. On nous réfère au plan d'actions du PPU sur le site web de la ville.

## **8. - Divers**

Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il a logé une plainte au 311 pour le 810, Boul. Wilfrid-Hamel, concernant le bâtiment qui est endommagé. Il y a beaucoup de débris au sol. Deux conteneurs ont été placés. Un avis de non-conformité par la Ville. Par la suite, le toit a été refait et l'immeuble sera remis à neuf.

Jacynthe Fortin demande quel est l'édifice qui est en construction sur la rue Chabot, derrière le presbytère. La réponse est qu'il s'agit de logements.

## **9 - Levée de l'assemblée**

Nicole Laveau lève l'assemblée à 21 h 20

---

Nicole Laveau, Présidente

---

Gemma Drouin, Secrétaire

**ANNEXE À LA RÉOLUTION NO 23-CA-064**  
**DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA VILLE DE QUÉBEC**  
**DANS LE CADRE DU PROJET D'INITIATIVES**

**BUDGET ajusté au 18 décembre 2023**

**Sources de financement :**

Ville de Québec (projet d'initiative 2023)	CONFIRMÉ	4,500
Caisse Desjardins Des Rivières	REFUSÉE	
Député Mario Asselin et autres sources gouvernementales	CONFIRMÉ	1,500
Ville de Québec (projet d'initiative 2024)		<u>5,500</u>
<b>TOTAL :</b>		<b><u>11,500\$</u></b>

**Prévision des dépenses (clé en main):**

Design graphique par MOCOM (mise en page et corrections)		2,320
Direction de la création		800
Ciblage postal		100
Préparation pour publipostage		435
Coordination du projet		665
Production et impression de 12150 copies		2,450
Frais postaux (incluant le ciblage et publipostage)		<u>2,072</u>
<b>SOUS-TOTAL :</b>		<b><u>8,842</u></b>
TPS 5%		442
TVQ 9.975%		926
Imprévues et/ou ajustements de coûts		<u>1290</u>
<b>TOTAL :</b>		<b><u>11,500\$</u></b>

Vous réferez au procès-verbal de novembre 2023 pour le document initial.